Autour de la Conjuration de Babeuf

DISCUSSION SUR LE COMMUNISME (1796)

On ne discute plus le communisme de Babeuf: l'opinion de Mathiez selon laquelle « le communisme chez lui est quelque chose de purement accessoire qui intéresse peu sa vraie politique » (1), ne peut en aucune façon être prise en sérieuse considération par les chercheurs. Est-il possible d'avancer la même affirmation pour la Conjuration des Egaux? Dans mon ouvrage sur Philippe Buonarroti, publié en 1950, j'ai posé des problèmes, auxquels, pour la plupart, je n'ai pas encore trouvé de réponse exacte; parmi ceux-ci, le problème du rapport entre la Conjuration et la doctrine communiste de Babeuf (2). Je dirai, cependant, afin que ne subsiste aucune équivoque, que ma question englobe « toute » la Conjuration, examinée dans son ensemble, et non pas le programme de certains membres, de certains chefs, qui était sans aucun doute un programme communiste. Je voudrais ici précisément prouver à nouveau l'existence de ce programme communiste sans équivoque. Je dis « à nouveau » parce que la preuve de son existence n'est pas à donner; il existe une affirmation de Buonarroti, dans sa « Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf », qui ne saurait être sous-évaluée. A savoir: ayant raconté la naissance du Directoire secret de salut public et énuméré les noms de ceux qui, au 10 germinal an IV, en faisaient partie, Buonarroti continue: « Il n'y avait entre eux aucune opposition de sentiments au sujet de la doctrine politique discutée chez Amar; une parfaite unanimité les unissait: tous considéraient l'égalité des travaux et des jouissances comme le seul but digne d'un vrai citoyen, et ne voyaient que là un motif légitime d'insurrection » (3). L'affirmation de Buonarroti est explicite et, comme nous le disions, ne doit pas être sous-évaluée, car si le révolutionnaire toscan, dans son ouvrage de 1828,

(1) A. Mathiez, Le Directoire du 11 brumaire an IV au 18 fructidor an V, publié, d'après les manuscrits de l'auteur, par J. Godechot, Paris, 1934, p. 164.

(2) Voir A. Saitta, Filippo Buonarroti. Contributi alla storia della sua vita e del suo pensiero, Roma, 1950-1951, 2 vol., et en particulier t. I, pp. 25-27.

(3) Ph. Buonarroti, Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf, éd. par R. Brécy et A. Soboul, Paris, 1957, I, pp. 99-100. Souligné par moi.

est resté muet sur certains aspects de la vérité, il n'a cependant avancé aucune affirmation dont la recherche ait pu démontrer la fausseté.

Quels étaient, au 10 germinal an IV, les membres du Directoire secret, c'est-à-dire les chefs de la Conjuration ? Il y avait sept membres : Babeuf, Antonelle, Buonarroti, Darthé, Félix Lepeletier et Silvain Maréchal. Si l'on examine attentivement le long récit, souvent évasif, où Buonarroti retrace la préhistoire de la Conjuration, les nombreux comités qui furent faits et défaits dans ces mois, on peut avancer quelques précisions ultérieures sur ces sept membres. Quatre et non sept furent les chefs du premier moment [« aux premiers jours de germinal » écrit (4) Buonarroti] : Babeuf, Antonelle, Lepeletier et Maréchal. C'est seulement quelques jours plus tard que, grâce à l'intervention de Didier, Darthé et Buonarroti entrèrent au Comité secret ; à leur tour ils obtinrent l'admission de Debon.

La succession chronologique ne fait aucun doute, et je crois, sans aucun doute non plus, interpréter une telle succession comme le signe de la fusion de quelques autres centres de conspiration avec la propre conjuration de Babeuf. En fait, si nous réunissons les diverses affirmations de Buonarroti dans ces pages préliminaires sur la « préhistoire » de la Conjuration, il résulte avec évidence que les deux groupes de noms (d'un côté Babeuf, Antonelle, Lepeletier et Maréchal, — de l'autre Darthé, Buonarroti et Debon) ont un passé très différent les uns des autres. Le premier groupe est étroitement lié à Babeuf dans toute la période brumaire-germinal an IV, qui est précisément la période des liaisons, conversations, réunions, qui conduiront enfin à la Conjuration. Mais dans ce groupe, il y a une légère tendance à ne pas oublier : Babeuf, Lepeletier et Maréchal, au commencement de germinal, formèrent « un concert qui n'eut d'abord d'autre objet que celui de régler les sujets et le ton de leurs ouvrages politiques » (5). De ce « concert », Antonelle ne faisait donc pas partie ; cependant on dit de lui, quelques lignes plus haut, qu'il était parmi ceux qui, comme Lepeletier et Maréchal, encouragèrent et aidèrent Babeuf. Dans le second groupe, nous retrouvons, au contraire, toujours ensembe, les noms de Darthé et de Buonarroti : ils figurent dans les colloques de brumaire an IV comme dans les réunions à la maison Bouin (d'où va sortir le premier germe de la Société du Panthéon) ; ils sont présents au comité Amar (où fut admis ensuite Debon) et dans les réunions qui suivirent la dissolution du comité Amar.

(4) Ph. Buonarroti, Conspiration, op. cit., I, p. 98.
(5) Ibidem.

Comme nous l'avons dit, Debon ne fut admis qu'ensuite au comité Amar.

Il y eut toujours un lien entre les deux groupes; mais c'est un lien qui, pour ainsi dire, nous aide à établir mieux leur différence. Babeuf parut aux premières réunions de brumaire; mais il s'agissait des premiers contacts, et la variété des idées exprimées fut telle qu'on ne pût avancer davantage. Lepeletier est membre du comité Amar; mais il est évident qu'il n'y est pas seulement le porte-parole de Héron contre Amar, provoquant la dissolution du comité (6), mais encore le mandataire de Babeuf. Buonarroti écrit: « Il paraît certain que Babeuf, qui tendait à ramener tous les mouvements à un centre unique, contribua par l'influence de ses amis [c'est-à-dire Lepeletier et Maréchal], à faire dissoudre les comités dont j'ai fait connaître les travaux, et dont on retrouve beaucoup d'idées dans les actes du nouveau corps insurrecteur » (7). Aux réunions qui succédèrent à la dissolution du comité Amar, participa Antonelle; mais s'il est visible que celui-ci encouragea et aida Buonarroti, il ne lui est pas encore lié par un « concert ».

Il semble incontestable qu'avec l'admission de Darthé, Buonarroti et Debon au Directoire secret, nous sommes au confluent et à la réunion de deux groupes différents; mais on ne peut pas aller jusqu'à soutenir qu'il s'agit d'une différence idéologique. Nous serons plus près de la vérité si nous cherchons l'élément de qualification, la ligne de démarcation entre les deux groupes, dans une situation psychologique héritée du passé: c'est-à-dire la différence entre des hommes venant des anciens rangs du robespierrisme, et des hommes n'en venant pas. Mieux vaudrait dire entre des gens restés fidèles à Robespierre pendant la tourmente thermidorienne (Buonarroti, Darthé), et des gens ayant eu un court moment de violent antirobespierrisme (Babeuf, Maréchal, etc...). En germinal, et même dans les semaines immédiatement antérieurieures, cette ligne de démarcation ne peut pas être cherchée nous semble-t-il, dans le fait d'accepter ou de ne pas accepter la communauté des biens et des travaux.

*
* *

La preuve en est dans l'orientation idéologique des sept

(6) Buonarroti écrit: « Héron qui avait été un des principaux agents du comité de sûreté générale de la convention y avait conçu contre Amar une haine implacable. Malade, mourant, à peine apprend-il que des républicains placent en celui-ci quelque confiance, qu'il se hâte de mander Félix Lepelletier, le conjure au nom de la patrie de les en éloigner, et le charge de le leur peindre, sous les couleurs les plus effrayantes. Le vœu de Héron ayant été rempli,... » (Ph. Buonarrotti, Conspiration, op. cit., I, p. 86).

(7) Ph. Buonarroti, Conspiration, op. cit., I, p. 98.

membres du Directoire secret. Il est inutile de parler de Babeuf, il n'en vaut pas la peine non plus pour Silvain Maréchal après l'étude si bien documentée de M. Dommanget (8): leur « communisme » est par trop évident. Les attestations du communisme de Buonarroti en 1796 sont formelles, si l'on admet (et il me semble que les historiens l'ont admise) la paternité de Buonarroti pour la « Réponse à une lettre signée M. V. ». Malheureusement, l'ouvrage où Debon proposait de démontrer l'injustice du droit de propriété et de mettre en lumière la longue série des maux qui en sont dérivés, n'a jamais été retrouvé; mais le témoignage de Buonarroti à cet égard est si explicite (9) qu'on ne peut garder aucun doute quant à la pensée communiste de Debon.

Les vicissitudes du procès par contumace et la non-condamnation de Félix Lepeletier ont été cause de l'oubli qui a enveloppé ce personnage fort intéressant: un ex-cadet de la noblesse de robe, qui après une jeunesse insouciante, est transformé en jacobin convaincu par l'assassinat de son frère. Certes, si on écrit, un jour, cette biographie de lui qui nous manque encore (nous en sommes toujours au vieil article de Ph. Dally paru dans « La Révolution française » de 1912), je ne sais combien longue sera la période de sa vie qui justifiera entièrement l'emploi de termes tels que « babouviste » ou « communiste ». Il ne l'était certes pas en l'an II de la République, alors qu'il écrivait la « Lettre du citoyen Félix Lepeletier, aux membres de la Convention », défendant le projet d'éducation nationale commune de son frère Michel: même si cette lettre nous le montre enclin à souligner les aspects surtout sociaux du projet et à insister sur la pensée de son frère, selon laquelle l'éducation est « la révolution du citoyen prolétaire ». Certaines affirmations de cette lettre-brochure sont cependant à souligner; ainsi: « Pour atteindre à ce but, il faut que, par une éducation sévère et commune à tous, ils [les riches] soient parvenus à penser, dès leur enfance, que le travail seul est la source des richesses, et que les richesses doivent tourner au bien-être de tous, et non être le cercle étroit des vices corrupteurs de l'égoïsme » (10); ainsi encore: « Celui qui, élevé chez ses parens, ne travailleroit pas à la terre, y travaillera alors, et l'enfant du riche même sera utile à l'indigent » (11). Mais Lepeletier n'est plus un « égal », cela est

(8) Voir M. Dommanget, Sylvain Maréchal l'égalitaire, « l'Homme sans Dieu », Paris, 1950.

(9) « Debon avait rédigé un ouvrage, dans lequel il démontrait l'injustice du droit de propriété, et développait la longue série des maux qui en sont les suites nécessaires » (Ph. Buonarroti, Conspiration, op. cit., I, pp. 81-82).

(10) Lettre du citoyen Félix Lepelletier, aux membres de la Convention, p. 5 (B.N., Lb[41] 3157).

(11) Ibidem, p. 9.

certain, après la période napoléonienne: dans sa brochure de 1814 « Au roi sur le serment à prêter par les maires et autres fonctionnaires publics », il paraît assez proche du libéralisme qui l'emportera sous la Restauration (ses citations sont tirées de Burke et de Sismondi). Son évolution est éclairée encore mieux par un écrit inédit, élaboré dans les années de la Restauration et de la Monarchie de Juillet que je me propose de publier bientôt.

Mais en germinal an IV, il n'y a aucun doute que Félix Lepeletier se retranche dans le babouvisme. Dans le numéro 114 du 2 ventôse an IV, le « Journal des Hommes libres » publia un article anonyme, qui au cours de la polémique qui s'ensuivit se révéla être l'œuvre de Lepeletier ; on y proteste contre l'arrestation de la femme du Tribun du peuple; mais le plaidoyer ne se fonde pas seulement sur les droits opprimés des citoyens: il touche au point crucial de la doctrine de Babeuf. « Le directoire sait parfaitement qu'on ne peut faire un procès à Babeuf, sans mettre en jugement et condamner ensuite à une brûlure publique, les ouvrages immortels de Rousseau, de Mably, Helvétius, qui ont eu le courage de toucher, ainsi que Babeuf, et d'aborder avec franchise la question chatouilleuse de la propriété ». Il y revient cinq jours après, dans le même journal, pour répondre à l'attaque dirigée par le « Censeur des Journaux » contre son premier article. Si nous réunissons ces allusions à tout ce que nous raconte Buonarroti la conclusion d'un Lepeletier babouviste en 1796 s'impose.

Malheureusement, nous manquons des données nécessaires pour entreprendre une recherche analogue à propos de Darthé: seul point d'appui qui fasse défaut à notre raisonnement.

Un cas particulier — et c'est pourquoi nous l'examinons après tous les autres — est constitué par Antonelle. Buonarroti affirme qu'il fut membre du Directoire secret au moment de la constitution de celui-ci; il le nomme à nouveau à l'occasion du 10 germinal, jour où le Directoire secret s'élargit de 4 à 7 membres. Le nom d'Antonelle ne reparaîtra plus dans le récit de Buonarroti jusqu'au moment de l'arrestation et du procès de Vendôme, et cette fois il sera accompagné d'un observation, qu'on ne saurait lire sans quelque étonnement: « quoique nulle présomption légale ne s'élevât contre lui, il épousa franchement la cause de ses amis détenus » (12). N'attribuons pas trop d'importance à cette déclaration: ce procès a des côtés étranges (qu'on se souvienne du cas de Silvain Maréchal, qui ne fut pas même interrogé) et « présomption légale » est une expression qui a un sens assez restreint. Mais, pourquoi, après le 10 germinal, le récit de Buonarroti garde-t-il le si-

(12) Ph. Buonarroti, Conspiration, op. cit., II, p. 20.

lence le plus complet au sujet d'Antonelle? Peut-être ce silence (à moins que cet éminent chercheur ne dispose d'une documentation que j'ignore) a-t-il poussé M. Dommanget à écrire qu'Antonelle « deviendra, au début de la conspiration, membre du Comité Directoire secret. Ensuite il se tiendra à l'écart. Au procès de Vendôme, il sera acquitté » (13).

Pour ceux qui soutiennent qu'Antonelle s'est détaché peu à peu de la conspiration (et M. Dommanget est du nombre), il existe des documents-clef, et ce sont les deux articles dont le premier a paru au numéro 9 (16 brumaire an IV) de l' « Orateur plébéien », le second au numéro 144 (2 germinal an IV) du « Journal des Hommes libres ». Antonelle publia ces articles pour y discuter le communisme de Babeuf et polémiquer sinon contre le principe même du communisme, du moins contre sa réalisation immédiate. Il s'agit d'écrits connus, mais il faut tout de même s'y arrêter un peu (de là le titre de cette étude).

***

Le premier article, intitulé « Un mot à l'occasion du n° 35 du Tribun du peuple », fut provoqué par le Manifeste des plébéiens de Babeuf, où l'on rencontrait aussi le nom d'Antonelle. Les déclarations de l'ex-marquis Antonelle sont explicites et claires au possible: « J'ai toujours pensé, je l'avoue, que ce droit funeste [de propriété], fruit malheureux d'un sentiment avide et jaloux qui en inspire l'établissement, est une des plus déplorables créations de nos fantaisies. C'est à cette malheureuse imagination que me paraissent se rattacher comme à leur tronc véritable, c'est de là que découlent comme d'une intarissable source, les vices qui nous rongent, les désirs qui nous dévorent, les passions qui nous divisent, les excès, les perfidies, les fureurs qui font de ce triste globe un véritable champ de bataille... Je suis convaincu, du fond de l'âme plus encore que par la logique de l'esprit, que l'état de communauté est le seul juste, le seul bon, le seul conforme aux sentiments de la nature, que tel dût être l'état des sociétés naissantes non encore dépravées; qu'il eût été infiniment désirable qu'aucune d'elles n'en sortit, et que hors de là il ne peut exister de sociétés paisibles et vraiment heureuses ». Mais aussi clairement se manifeste, dans ce texte, la dissidence entre Antonelle et Babeuf sur un point principal: la possibilité d'un retour à cette situation originaire n'est proprement qu'une « rêverie » « trop de choses y résistent, et y résistent invinciblement. Tout ce qu'on pourrait espérer d'atteindre, ce serait un degré supportable d'inégalité dans les fortunes; car

(13) M. Dommanget, Pages choisies de Babeuf, Paris, 1935, p. 268, note 1. Voir aussi A. Mathiez, Le Directoire, op. cit., pp. 174 ssg.

celui auquel nous étions parvenus fut la suite inévitable des plus détestables institutions dont une partie est déjà détruite. Il en est d'autres à réformer, et, à cet égard, tout peut encore, par laps de temps, devenir moins mauvais ».

En somme, dans le langage d'aujourd'hui, on pourrait dire qu'Antonelle fait ici figure de réformiste à côté du révolutionnaire Babeuf. Un peu plus de trois mois après, Antonelle confirme une fois de plus son attitude, revenant sur l'argument en question dans le « Journal des Hommes libres» du 2 germinal. Il faut prêter attention à la date: lorsque l'article paraît, Antonelle est déjà, ou il va être, membre du Directoire secret avec Babeuf, Lepeletier et Maréchal. Cette fois la pensée de Morelly, sous le nom de Diderot, est amplement citée et utilisée; mais la conclusion est pareille à celle de l'article de l' « Orateur plébéien »: Antonelle et Babeuf sont venus trop tard en ce monde, il n'est désormais plus possible d'y extirper la propriété. Bien plus, comme l'écrit M. Dommanget, dans ce second article, Antonelle s'est « montré plus sceptique que précédemment sur la possibilité du régime communautaire et sur les moyens d'y parvenir » (14).

La conclusion de M. Dommanget semble incontestable: si l'article de frimaire concluait à l'impossibilité de la communauté des biens au nom d'une analyse historique de la réalité (« les racines de cette fatale institution sont trop profondes et tiennent à tout: elles sont désormais inextirpables chez les grands et vieux peuples »), celui de germinal laisse entrevoir le spectre du brigandage et de la guerre civile: « cela ne veut pas dire assurément qu'il faille aujourd'hui voter l'abolition effective de la propriété et la conquête de la communauté des biens: car, évidemment, on ne pourrait y marcher que par le brigandage et les horreurs de la guerre civie, qui seraient d'abord d'affreux moyens, uniquement propres, d'ailleurs, à détruire la première sans pouvoir jamais nous donner l'autre. Où retrouver en effet des vertus et cette simplicité nécessaires pour rentrer et se maintenir dans un ordre de choses naturel et pur dont il ne nous seroit plus donné d'apprécier les douceurs?... Ce chancre invétéré est devenu inextirpable ». L'impression qui a dicté à M. Dommanget son jugement cité plus haut, ne peut qu'être renforcée par la lecture d'autres articles qu'Antonelle écrivit peu de temps après dans le même « Journal des Hommes libres » (« Réflexions à l'ordre du moment », du 5-6 pluviôse an IV: trois articles sur la fermeture des réunions civiques, 24-26 ventôse; série d'articles sur la nécessité de former en différents lieux des réunions républicaines, 9-11 germinal; série d'articles « Démocratie », 3-5

(14) M. Dommanget, Pages choisies de Babeuf, op. cit., p. 227.

floréal). L'auteur y insiste sur deux points: la concorde entre les républicains et la nécessité absolue d'une démocratie représentative, critique explicite de toute théorie de démocratie directe. Même sur le plan plus strictement politique, Antonelle parait donc beaucoup plus à droite que Babeuf; et un babouviste, même s'il aurait certainement souscrit à la partie concernant le clergé dans l'article « Un mot sur l'égalité, et, à cette occasion, parallèle entre les prêtres et ce qu'on appela les nobles » (publié aussi dans le « Journal des Hommes libres »), n'aurait point souscrit à la partie concernant la noblesse (15).

Mais une telle interprétation, une telle façon de comprendre les articles d'Antonelle sont-elles justifiées? Ou faut-il les comprendre autrement? Posons-nous ce problème et reprenons le document qui nous autorise à le poser, c'est-à-dire le texte de Buonarroti: « Toutes les plumes démocratiques furent mises à contribution: Babeuf développait dans son « Tribun du Peuple », l'esprit de l'institution insurrectionnelle, et Simon Duplay propageait les mêmes doctrines parmi les classes les plus laborieuses, au moyen d'une petite feuille, intitulée l' « Eclaireur ». Les républicains qui dirigeaient le « Journal des Hommes libres », rendirent aussi à la démocratie d'importants services, par les discussions qu'ils osèrent établir sur la forme du gouvernement et sur le grand système de l'égalité, duquel ils firent éclater la justice des victorieuses réponses aux objections qu'ils mettaient en avant » (16). « Les objections qu'ils mettaient en avant »: objections faites dans le but de rendre possible la propagande des vrais principes, non pour marquer un désaccord effectif. Si l'on admet cette interprétation de Buonarroti et si on l'applique aux articles d'Antonelle (qui a d'ailleurs traité des formes du gouvernement et du système égalitaire dans le « Journal des Hommes libres », qui mieux qu'Antonelle ne l'a fait?), il en résulte que ces articles ont, ou du moins pourraient avoir, un tout autre sens que celui qu'on leur attribue généralement. Les articles d'Antonelle auraient été écrits avec l'intention secrète de permettre une fulgurante riposte de la part

(15) Les prêtres furent plus coupables que les nobles sous le rapport de la liberté, sous le rapport de la vérité et, enfin, sous le rapport des moyens d'existence et de fortune. Antonelle parle de « l'immense rapine » des prêtres et il ajoute: « Les ci-devant nobles, à la vérité, purent aussi, dans le principe, être de très insignes brigants, ou de bas voleurs, comme on voudra. Mais je pense que, depuis longtems, ils ne l'étoient plus. Le laps du tems, la possession, les fréquentes transmissions d'un individu à l'autre par voie de vente, concession, échange, etc..., tous les titres de prescription enfin avoient consacré leur propriété, dont l'origine, du reste, n'étoit ni plus ni moins impure que celle de tant d'autres ».

(16) Buonarroti, Conspiration, op. cit., I, p. 107. Souligné par moi.

de Babeuf, en faveur de la communauté des biens et des travaux. Cette riposte existe, bien qu'elle n'ait pas été publiée et nous la trouvons dans les pièces saisies chez Babeuf par la police: « La guerre civile! Je te demanderois s'il en est une plus horrible que celle qui existe perpétuellement depuis l'établissement de la propriété, par le moyen de laquelle chaque famille est une république à part, qui, par la crainte d'être dépouillée, et l'inquiétude constante de manquer, elle ou les siens, conspire sans cesse pour dépouiller les autres?... il n'y a point à craindre, en marchant à l'égalité, de guerre civile, comparable aux guerres d'homme à homme, et de peuple à peuple, qu'entretient sans interruption notre état présent » (17).

Afin de confirmer les thèses exposées ci-dessus, je me permets d'appeler l'attention du lecteur sur deux points accessoires. Tout d'abord, dans la première réponse de Babeuf à Antonelle, datant du 4 germinal, Babeuf affirme: « Je ne connois Antonelle que par ses œuvres », ce qui ne correspond pas à la réalité. Depuis des mois déjà, Antonelle était un de ceux qui encouragaient et aidaient Babeuf; en ces mêmes jours de germinal, il entrait au Directoire secret babouviste. La déclaration de Babeuf ne pouvait avoir aucun but de prudence à l'égard de la police du Directoire; il n'était pas non plus nécessaire de préciser s'il connaissait personnellement Antonelle, ou non. Il n'y a qu'une interprétation possible: cette déclaration se rattachait au système de « discussion concertée, organisée » qu'on venait d'instaurer ; elle devait prouver le libre développement de ces discussions.

Deuxièmement, on ne saurait dénier une certaine valeur au fait que le second article d'Antonelle, paru dans le numéro 144 du « Journal des Hommes libres », reprend et développe ce qu'il avait écrit sous la couverture de l'anonymat, dans le numéro 140 de ce même journal (28 ventôse an IV). Il y attaquait le « rédacteur de l'Ami des lois », qui avait soutenu la supériorité de Mably sur Montesquieu; et, puisque l'article était anonyme et ne devait pas provoquer une riposte de Babeuf, Antonelle laissait percer, sous le voile de l'ironie, son adhésion à la doctrine communautaire, sans en discuter les possibilités de réalisation: « Mably! mais vous êtes fou, mon cher rédacteur! Mably! le défenseur le plus forcené de l'égalité, le frondeur le plus misanthrope de l'ambition et de l'avarice; Mably qui aurait été condamné au feu, tout au moins à la guillotine, par les « honnêtes gens » du jour, agioteurs banquiers, économistes; Mably qui ne vouloit ni noblesse mili-

(17) Suite de la copie des pièces saisies dans le local que Babeuf occupait lors de son arrestation. Paris, an V, p. 16.

taire, ni noblesse mercantile ; mais la pure, la franche république, celle où les droits sont tous respectés, où le pauvre est honoré, où le riche n'est rien, où la richesse est regardée comme un abus et presque comme un crime : Mably qui, s'il avoit eu à constituer une république neuve, en auroit éloigné la propriété, comme la peste la plus dangereuses pour les mœurs et la liberté ; et qui, s'il avoit eu à réformer un état corrompu, auroit travaillé constamment à détruire les effets de l'inégalité par des lois sur les successions, et qui auroit voulu même fixer un maximum pour les fortunes ».

Peut-on encore parler, devant des assertions pareilles, d'un éloignement progressif d'Antonelle de la plate-forme babouviste, de son scepticisme progressif sur la possibilité d'un régime communautaire ? Ne devrait-on pas plutôt lire les écrits d'Antonelle comme des pages « ésotériques », manifestation d'une tactique préétablie, et non pas expression d'une idéologie particulière ?

Armando SAITTA.
(Pise).